

AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2021

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Marie-Michèle Benoit, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité,

Que conformément à l'article 1007 du Code municipal, le rôle de perception général de la taxe foncière générale, les taxes spéciales, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de perception pour l'année 2021 est maintenant complété.

Que le présent rôle de perception général est actuellement déposé au bureau municipal au 1070, route du Président-Kennedy, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Que les comptes de taxes seront procédés dans le délai imparti par la loi.

Donné à Scott, ce 25 janvier 2021

Marie-Michèle Benoit Directrice générale et Secrétaire-trésorière